

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°1/  
4 JANVIER 2010

- Décision du 24 décembre 2009 portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués	P 2
- Décision du 24 décembre 2009 portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur	P 13
- Décision du 24 décembre 2009 portant délégation de signature (COT)	P 23
- Décision du 24 décembre 2009 portant délégation de signature (Ordre général)	P 27
<b>DIR Bassin de la Seine</b>	
- Décision du 4 janvier 2010 portant délégation de signature pour la passation des marchés et en matière d'occupation temporaire et d'usage temporaire du domaine public fluvial	P 32
<b>DIR Strasbourg</b>	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



## Décision portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués

**Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,**

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment les articles 16 et 27-1,

VU le décret n°61-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n° 92-957 du 8 septembre 1992 complétant les dispositions de l'article 27-1 du décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié et complété par le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, désignant les ordonnateurs secondaires;

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU l'arrêté ministériel en date du 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du Service Navigation de la Seine,

## **DECIDE**

### **Article 1er :**

Délégation est donnée à :

- M. Jean Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, directeur délégué ;
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef de service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau.

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean Baptiste MAILLARD et Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, au secrétaire général;
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général du service navigation de la Seine.

### **Article 3 :**

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET, chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales par intérim,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

### **Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Antoine VALLEE, responsable du pôle bateaux-logement.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

### **Article 6 :**

Délégation est donnée aux personnes visés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

### **Article 7 :**

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

### **Article 8 :**

Délégation est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Michel LEFEVRE                   ⇒     Chef d'agence de Saint-Mammès
- M. Bernard LEGER                   ⇒     Chef d'agence de Saint-Quentin

**Article 9 :**

Délégation est donnée à :

- M. Philippe BEINAT, TSC, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

**Article 10 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BEINAT, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :

- M. Jean-Luc SUBERCHICOT, SAE, adjoint au chef du CRCE.

**Article 11 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 5 et 6, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

**Article 12 :**

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente délégation, en date du 14 octobre 2009.

**Article 13 :**

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **24 DEC. 2009**

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine  
de Voies Navigables de France,**



**Hervé MARTEL**



## ANNEXE II

### SECRETARIAT GENERAL

M. Rémy BLANES	Chef du bureau formation et concours
M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation (par intérim)
M. Gérard LEITZ	Chef de la subdivision gestion du trafic
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

### SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Nathalie RICHER	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
M. Vincent GOHIN	Chef de la subdivision études et grands travaux 1 (jusqu'au 31 décembre 2009)
M. Emmanuel AMIGUES	Chef de la subdivision études et grands travaux 1 (à compter du 1 février 2010)
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2 (à compter du 1 janvier 2010)
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 4

## SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Dominique BANGOULA	Chef de la subdivision spécialisée qualité et police de l'eau (par intérim)
M. William THOMAS	Chef de la subdivision connaissance et réseaux de mesures

## SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle bateaux-logement
-------------------	-------------------------------

## ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
Mlle Cécile BASSERY	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET	Chef de la subdivision de Pontoise Adjoint de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Guillaume ANDRE	Chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures
M. Denis TONDU	Adjoint au chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures
M. Thierry GIRARD	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
M. Pascal VINET	Chef du département développement de la voie d'eau

## ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Michel COLOMINE	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
Mme Dominique TERRACHER-BEARD M. Thierry PICOT	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD M. Georges PARIS	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

M. Philippe MOGENNI	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. François BOURIOT	Chef de la subdivision technique
M. Pascal AZEMA	Responsable de la cellule marchés et programmation
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau études et travaux
M. Marc BERTHE	Adjoint au chef du bureau études et travaux

### **ARRONDISSEMENT PICARDIE**

M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Éric SCHMITT	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Mathieu GALIANA	Chef du bureau études
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

### **ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE**

M. Antoine HERMAN	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

## ANNEXE III

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

#### *Subdivision bathymétrie et signalisation*

M. Paul BEGIN  
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND  
Hydrographe de la vedette PICARDIE

### SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

#### *Pôle financier*

M. Bernard LEGER  
M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport  
fluvial à Saint-Quentin  
Adjoint au responsable du centre de gestion du  
transport fluvial à Saint-Quentin

### ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

#### *Pôle administratif*

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

#### *Unité gestion technique des infrastructures :*

M. Philippe GRU  
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme  
Responsable des pontons

#### *Département développement de la voie d'eau :*

M. Bertrand NEVEUX

Adjoint responsable département

#### *Subdivision de Suresnes :*

M. Laurent NIQUET  
M. Michel NEYT

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des  
ouvrages

#### *Subdivision de Pontoise :*

M. Laurent PRIGENT  
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Co-responsable de l'unité d'exploitation des  
ouvrages

#### *Subdivision d'Amfreville :*

M. Gérard ENOS

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages

## ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

### *Subdivision de Joinville*

Mme Rachel BAUMGARTNER  
M. Éric ABILY  
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine  
Contrôleur  
Responsable secteur Marne

### *Subdivision de Melun*

M. Jean-Louis GUILHAS  
M. Pascal GREGOIRE  
M. Oswald DECLOMESNIL  
M. Jean-René CAMPOS

Responsable secteur aval  
Responsable secteur amont  
Responsable maintenance amont  
Responsable maintenance aval

### *Subdivision de Nogent-sur-Seine*

Mme Corinne TROCHAIN  
M. Dominique NOLIN  
M. Richard MARCHAL

Responsable secteur Nogent  
Responsable secteur Bray  
Responsable ateliers

### *Subdivision de Sens*

M. Julien ARCHAMBAULT  
M. Myriam ARCHAMBAULT  
M. Jean SERRIER  
M. Christian LAFOLLY

Chargé d'études d'opération et surveillance travaux  
Responsable secteur Auxerre  
Responsable secteur Villeneuve  
Responsable maintenance

### *Subdivision de Paris*

M. Xavier FROMAGEAU  
M. Wilfried REMUS

Pôle sécurité de la navigation surveillance du  
domaine public fluvial  
Pôle aménagement et entretien du domaine

### *Subdivision de Meaux*

M. Alain BERLIERE  
M. Gérard MASAU  
M. Jean-Yves PINET

Responsable ateliers  
Responsable secteur aval  
Responsable secteur amont

## ARRONDISSEMENT PICARDIE

### *Subdivision de Compiègne :*

M. Arnaud DEVEYER  
M. Henri GIBOUT  
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études  
Responsable des ateliers  
Responsable de la circonscription de Soisson

### *Subdivision de Péronne :*

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO  
M. Philippe KUC

Contrôleur  
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

### *Subdivision de Saint-Quentin:*

M. Arnaud VOIRET

Responsable des ateliers

M. Joël NOISETTE

Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

## ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

### *Pôle domaine et développement*

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la cellule gestion domaniale et contentieux

### *Subdivision de Rethel :*

Mme Angélique GADOUIN

M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation  
Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

### *Subdivision de Château-Thierry :*

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

### *Subdivision de Châlons-en-Champagne :*

M. Didier ELOY

Responsable de la circonscription de Reims et Loivre

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

### *Subdivision Technique :*

M. Éric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. François-Xavier PAYER

Adjoint au chef de la subdivision technique

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin



## Décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

**Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France**

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure modifié,

VU le code des marchés publics,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée, pour l'année 1991,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifié, portant dispositions diverses en matière de transports,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU la décision du 12 octobre 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Monsieur Hervé MARTEL, directeur interrégional du bassin de la Seine, chef du service navigation de la Seine,

**SUR** proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

## DECIDE

### Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, directeur délégué ;
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.

### Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.

### Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;

- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée aux agents, sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT.

**Article 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 3 et 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

**Article 6 :**

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation, en date du 14 octobre 2009.

**Article 7 :**

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le **24 DEC. 2009**

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine  
de Voies Navigables de France,**



**Hervé MARTEL**

## ANNEXE I

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Alain COUDRET

Chef du service Gestion de la voie d'eau

### SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Antoine BERBAIN  
M. Hugues LACOURT

Chef du service techniques de la voie d'eau  
Adjoint au chef du service techniques de la voie d'eau

### SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Fabien ESCULIER  
Mme Manon FABRE

Chef du service eau et environnement  
Adjoint au chef du service eau et environnement

### SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

M. Francis MICHON  
Mme Emmanuelle FOUGERON

Chef du service sécurité des transports  
Adjoint au chef du service sécurité des transports

### SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET

Chef du service du développement et des affaires domaniales (par intérim)

### ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Georges BORRAS

Chef de l'arrondissement Boucles de Seine (par intérim)

### ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Didier BEAURAIN

Chef de l'arrondissement Seine-Amont (par intérim)

### ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO  
M. Jean-Michel BERGERE

Chef de l'arrondissement Picardie  
Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

### ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX  
Mme Martine DELOZANNE

Chef de l'arrondissement Champagne  
Responsable du bureau administratif

## ANNEXE II

### SECRETARIAT GENERAL

M. Rémy BLANES	Chef du bureau formation et concours
M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation (par intérim)
M. Gérard LEITZ	Chef de la subdivision gestion du trafic
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.J.G et Environnement

### SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Nathalie RICHER	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
M. Vincent GOHIN	Chef de la subdivision études et grands travaux 1 (jusqu'au 31 décembre 2009)
M. Emmanuel AMIGUES	Chef de la subdivision études et grands travaux 1 (à compter du 1 février 2010)
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2 (à compter du 1 janvier 2010)
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 4



M. Philippe MOGENNI	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. François BOURIOT	Chef de la subdivision technique
M. Pascal AZEMA	Responsable de la cellule marchés et programmation
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau études et travaux
M. Marc BERTHE	Adjoint au chef du bureau études et travaux

#### **ARRONDISSEMENT PICARDIE**

M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Éric SCHMITT	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Mathieu GALIANA	Chef du bureau études
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

#### **ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE**

M. Antoine HERMAN	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

## ANNEXE III

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

#### *Subdivision bathymétrie et signalisation*

M. Paul BEGIN  
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND  
Hydrographe de la vedette PICARDIE

### SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

#### *Pôle financier*

M. Bernard LEGER  
M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport  
fluvial à Saint-Quentin  
Adjoint au responsable du centre de gestion du  
transport fluvial à Saint-Quentin

### ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

#### *Pôle administratif*

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

#### *Unité gestion technique des infrastructures :*

M. Philippe GRU  
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme  
Responsable des pontons

#### *Département développement de la voie d'eau :*

M. Bertrand NEVEUX

Adjoint responsable département

#### *Subdivision de Suresnes :*

M. Laurent NIQUET  
M. Michel NEYT

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des  
ouvrages

#### *Subdivision de Pontoise :*

M. Laurent PRIGENT  
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Co-responsable de l'unité d'exploitation des  
ouvrages

#### *Subdivision d'Amfreville :*

M. Gérard ENOS

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages

## ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

### *Subdivision de Joinville*

Mme Rachel BAUMGARTNER  
M. Éric ABILY  
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine  
Contrôleur  
Responsable secteur Marne

### **Subdivision de Melun**

M. Jean-Louis GUILHAS  
M. Pascal GREGOIRE  
M. Oswald DECLOMESNIL  
M. Jean-René CAMPOS

Responsable secteur aval  
Responsable secteur amont  
Responsable maintenance amont  
Responsable maintenance aval

### *Subdivision de Nogent-sur-Seine*

Mme Corinne TROCHAIN  
M. Dominique NOLIN  
M. Richard MARCHAL

Responsable secteur Nogent  
Responsable secteur Bray  
Responsable ateliers

### *Subdivision de Sens*

M. Julien ARCHAMBAULT  
M. Myriam ARCHAMBAULT  
M. Jean SERRIER  
M. Christian LAFOLLY

Chargé d'études d'opération et surveillance travaux  
Responsable secteur Auxerre  
Responsable secteur Villeneuve  
Responsable maintenance

### *Subdivision de Paris*

M. Xavier FROMAGEAU  
M. Wilfried REMUS

Pôle sécurité de la navigation surveillance du  
domaine public fluvial  
Pôle aménagement et entretien du domaine

### *Subdivision de Meaux*

M. Alain BERLIERE  
M. Gérard MASAU  
M. Jean-Yves PINET

Responsable ateliers  
Responsable secteur aval  
Responsable secteur amont

## ARRONDISSEMENT PICARDIE

### *Subdivision de Compiègne :*

M. Arnaud DEVEYER  
M. Henri GIBOUT  
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études  
Responsable des ateliers  
Responsable de la circonscription de Soisson

### *Subdivision de Péronne :*

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO  
M. Philippe KUC

Contrôleur  
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

### *Subdivision de Saint-Quentin:*

M. Arnaud VOIRET

Responsable des ateliers

M. Joël NOISETTE

Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

**ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE**

*Pôle domaine et développement*

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la cellule gestion domaniale et contentieux

*Subdivision de Rethel :*

Mme Angélique GADOUIN

M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation  
Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

*Subdivision de Château-Thierry :*

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

*Subdivision de Châlons-en-Champagne :*

M. Didier ELOY

Responsable de la circonscription de Reims et Loivre

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

*Subdivision Technique :*

M. Éric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. François-Xavier PAYER

Adjoint au chef de la subdivision technique

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin



## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### (Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

**direction  
interrégionale  
du bassin  
de la Seine**

**Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,**

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, modifié,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifié, pour l'année 1991,

VU la loi n° 94-631 du 25 juillet 1994 relative à la constitution de droits réels,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14, 16, 17 et 27-1,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur général;

VU l'arrêté ministériel en date du 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

**SUR** proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

## DECIDE

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, directeur délégué, et à M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription du Service Navigation de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MAILLARD et de M. Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par M. Claude DENET, chef du service du développement et des affaires domaniales par intérim.

### Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros).

M. Georges BORRAS  
M. Didier BEAURAIN  
M. Yves BRYGO  
M. Michel GOMMEAUX

Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine par intérim  
Chef de l'Arrondissement Seine-Amont par intérim  
Chef de l'Arrondissement Picardie  
Chef de l'Arrondissement Champagne

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BRYGO, la délégation consentie à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions par son adjoint visé ci-dessous :

M. Jean-Michel BERGERE

Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie

### Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros).

### ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mlle Cécile BASSERY	Chef de la Subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET M. Sébastien PONS	Chef de la Subdivision de Pontoise Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise Responsable de l'unité domaniale
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD M. Marc LABROUSSE	Chef de la Subdivision d'Amfreville Adjoint au subdivisionnaire Responsable du domaine secteur Rouen

### ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Michel COLOMINE	Chef de la Subdivision de Joinville Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
M. Frédéric BALAZARD M. Georges PARIS M. Philippe MOGENNI	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
Mme Dominique TERRACHER-BEARD M. Thierry PICOT Mme Sandrine MICHOT	Chef de la Subdivision de Melun Adjoint au subdivisionnaire Responsable de la gestion du domaine
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS	Chef de la Subdivision de Sens Adjoint au subdivisionnaire
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au subdivisionnaire
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la Subdivision de Paris Adjoint au subdivisionnaire

### ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Eric SCHMITT M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la Subdivision de Compiègne Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard WŁODARCZIK M. Franck DALMASSE	Chef de la Subdivision de Péronne Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard CHANTRELLE Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin Adjoint au subdivisionnaire

### ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN Mme Nathalie LABONDE	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne Adjoint au subdivisionnaire
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la Subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la Subdivision de Reims Adjoint au subdivisionnaire
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux

**Article 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 3 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

**Article 7 :**

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 14 octobre 2009.

**Article 8 :**

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **24 DEC. 2009**

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine  
de Voies Navigables de France,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé Martel', written over a horizontal line.

**Hervé MARTEL**



## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### (Ordre général)

**Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,**

**direction  
interrégionale  
du bassin  
de la Seine**

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifié portant dispositions diverses en matière de transports,

VU la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant dispositions diverses en matière d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

VU le décret du 06 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

VU le décret 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

VU le décret 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU la décision du 12 mai 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

VU la décision du 3 août 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

SUR proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle,  
75732 Paris cedex 15  
téléphone 01 40 58 29 99  
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.  
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,  
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017  
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,  
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

## DECIDE

### Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, directeur délégué ;
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef de service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau.

à l'effet de signer, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

- a) autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé,
- b) tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- c) tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et tout état de frais correspondants,
- d) action en justice, en cas d'urgence,
- e) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges,
- f) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial,
- g) en cas d'urgence, toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers,
- h) en cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, chômage sur une voie connexe,...), soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un événement (incident ou accident sur le réseau),
- i) tout acte ou décision relatif à la désignation des membres des jurys de concours, de marchés de maîtrise d'œuvre hors concours et de marchés de conception-réalisation, pour les marchés des services mis à la disposition de Voies navigables de France.

### Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Jean-Baptiste MAILLARD et de M. Jean LE DALL, délégation est donnée à M. Éric VILBE à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.f) et 1.i).

### Article 3 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celles de Messieurs Jean-Baptiste MAILLARD, Jean LE DALL et Éric VILBE, délégation est donnée à M. Alexandre GUERINI à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.d) et 1.i).

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain COUDRET, chef du service Gestion de la Voie d'Eau à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.c), 1.g) et 1.h).

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée aux chefs de services, aux chefs d'arrondissement et à leurs adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à 1.c) et 1.h) :

- M. Georges BORRAS, chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine (par intérim)
- M. Didier BEAURAIN, chef de l'arrondissement Seine-Amont (par intérim)
- M. Yves BRYGO, chef de l'arrondissement Picardie
- M. Jean-Michel BERGERE, adjoint au chef de l'arrondissement Picardie
- M. Michel GOMMEAUX, chef de l'arrondissement Champagne
- M. Claude DENET, chef du service développement et des affaires domaniales (sauf pour le 1.h) )
- M. Antoine BERBAIN, chef du service technique de la voie d'eau (sauf pour le 1.h) )

**Article 6 :**

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivision, chefs d'unité et à leurs adjoints désignés à l'annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à c).

**Article 7 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 4 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

**Article 8 :**

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 14 octobre 2009.

**Article 9 :**

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **24 DEC. 2009**

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine  
de Voies Navigables de France,**



**Hervé MARTEL**

## ANNEXE I

### ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
Mlle Cécile BASSERY	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET	Chef de la subdivision de Pontoise Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLLOT M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle Aménagement Domaine

### ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Michel COLOMINE	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
Mme Dominique TERRACHER-BEARD M. Thierry PICOT	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens .
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD M. Georges PARIS M. Philippe MOGENNI	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

### ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Éric SCHMITT M. Jean-Philippé GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK M. Franck DALMASSE	Chef de la subdivision de Péronne Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin

## ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN  
Mme Nathalie LABONDE

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne  
Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS  
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry  
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER  
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel  
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux

Mme Martine DELOZANNE

Responsable du bureau administratif



Strasbourg, le 4 janvier 2010

**DÉCISION PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE  
POUR LA PASSATION DE MARCHES  
ET EN MATIERE D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET D'USAGE TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC**

Le directeur Interrégional de Voies Navigables de France à Strasbourg,

Vu le code des marchés publics dans sa version issue du décret n°2006-975 du 1er août 2006 ;

Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieures et notamment son article 62 ;

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 17, 18 et 27-1 ;

Vu la décision du 3 mars 2009 du Directeur Général de Voies Navigables de France désignant des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies Navigables de France au représentant local de VNF, Chef du Service de la Navigation de Strasbourg ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis JEROME, directeur interrégional, chef du service de la navigation de Strasbourg, délégation de signature est donnée à M. Guy ROUAS, Directeur adjoint, à l'effet de :

- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- Prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis JEROME et M. ROUAS, délégation de signature est donnée à Mme Monique FISCHER, Secrétaire Générale, à effet :

- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et relatifs à l'exécution des marchés pour tout marché d'un montant compris entre 90 000 € HT et 6 M€ HT ;

## **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

-Mme Monique FISCHER, Secrétaire Générale, Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim,

-M. Bruno DUFOUR, Chef de l'Arrondissement Territorial de Strasbourg,

-M. Gilles ESBELIN, Chef de l'Arrondissement Territorial de Mulhouse,

-M. Frédéric DOISY, Chef de l'Arrondissement Fonctionnel,

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, dont le montant est inférieur à 50 000 Euros H.T et qui comporte un acte d'engagement,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, dont le montant est compris entre 50 000 et 90 000 Euros HT,
- signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché dont le montant est supérieur à 90.000 euros H.T, tels que ci-dessous limitativement énumérés :
  - les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature,
  - les demandes de certificats mentionnés à l'article 53 du code des marchés publics,
  - les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres,
  - les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché passé par appel d'offres ouverts,
  - les courriers de consultation des candidats retenus dans l'appel d'offres restreint.
- Prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché jusqu'à 90 000 euros H.T.,
- Prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché supérieur à 90 000 euros HT, tels que ci-dessous limitativement énumérés :
  - les ordres de service,
  - les états d'acompte,

- les certificats d'exécution de la dépense,
- les opérations préalables à la réception (OPR).

Lorsque Mme FISCHER, MM. DUFOUR, DOISY ou ESBELIN assurent l'intérim d'un service, ils exercent les délégations détenues par leur titulaire.

### **Article 3 :**

Dans le cadre de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux Chefs de subdivisions ci-après :

- M. Bernard SINGER, Chef de la Subdivision de Saverne,
- M. Patrick VUILLEMENOT, Chef de la Subdivision de Strasbourg-Canaux,
- Mme Héléne CHENET, Chef de la Subdivision de Gambenheim,
- M. Michel JONAS, Chef de la Subdivision de Colmar,
- M. Patrick PARAGE, Chef de la Subdivision de Mulhouse-Belfort,
- M. François DIDOT, Chef de la Subdivision de Sarreguemines-Mittersheim,

à l'effet de:

- signer les états d'acompte des marchés quel que soit le montant du marché en question,
- signer tout bon ou lettre de commande dont le montant est inférieur à 50 000 Euros H.T, c'est-à-dire tout marché passé en procédure adaptée dont le montant est inférieur au montant susvisé et qui ne comporte pas d'acte d'engagement,
- signer les certificats d'exécution des dépenses.

Lorsque le chef d'une subdivision territoriale assure l'intérim d'une autre subdivision, il exerce les délégations détenues par leur titulaire.

Lorsque les agents dont les noms suivent assurent l'intérim de leur chef de subdivision, ils exercent les délégations détenues par leur titulaire.

- M. Roland SCHOLZ, adjoint au subdivisionnaire de Sarreguemines-Mittersheim,
- M. Didier WAECKEL, adjoint au subdivisionnaire de Saverne,
- M. Hervé HENRY, adjoint au subdivisionnaire de Strasbourg,
- M. Patrick WEBER, adjoint au subdivisionnaire de Gambenheim,
- M. Alain GERBER, adjoint au subdivisionnaire de Colmar,
- M. Jean-Pierre BAILLEUL, adjoint au subdivisionnaire de Mulhouse-Belfort.

#### **Article 4:**

Dans le cadre de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables ci-après :

**-M. Jean-Yves HERVÉ**, Chef des unités comptables « Secrétariat Général – dépenses propres », « Secrétariat Général – dépenses centralisées » et « Agence Comptable Régionale (ACR) »,

**-Mme Patricia FROGER**, Chef de l'unité comptable de l'Arrondissement Territorial de Mulhouse,

**-Mme Sabine FEY**, Chef de l'unité comptable de l'Arrondissement Territorial de Strasbourg,

**-M. Marc LEBEAU**, Chef de l'unité comptable Infrastructure de l'Arrondissement Fonctionnel,

**-M. Jean-Paul SPITZER**, Chef de l'unité comptable Fonctionnement de l'Arrondissement Fonctionnel,

**-M. Jean-Laurent KISTLER**, Chef de l'unité comptable de l'Arrondissement de Développement de la Voie d'Eau,

**-M. Robert SCHNEIDER**, Chef de l'unité comptable du parc de Strasbourg.

**- M. Jean-Pierre SCHUCK**, Chef de l'unité comptable du parc de Mulhouse

à l'effet de:

- signer les états d'acompte des marchés quel que soit le montant du marché en question,
- signer tout bon ou lettre de commande dont le montant est inférieur à 50 000 Euros H.T, c'est-à-dire tout marché passé en procédure adaptée dont le montant est inférieur au montant susvisé et qui ne comporte pas d'acte d'engagement,
- signer les certificats d'exécution des dépenses.

Lorsque les agents dont les noms suivent assurent l'intérim d'un chef d'unité, ils exercent les délégations détenues par leur titulaire.
--

**-Mme Simone HUSS**, pour l'unité comptable du Secrétariat Général,

**-M. Stéphane MOLA**, pour l'unité comptable de l'Arrondissement Territorial de Mulhouse,

**-Mme CHENET** ou **MM. VUILLEMENOT, SINGER, DIDOT** et **SCHNEIDER** pour l'unité comptable de l'Arrondissement Territorial de Strasbourg,

**-M. Jean-Paul SPITZER**, pour l'unité comptable Infrastructure de l'Arrondissement Fonctionnel,

**-M. Marc LEBEAU**, pour l'unité comptable Fonctionnement de l'Arrondissement Fonctionnel,

**-Mlle Céline GINGLINGER**, pour l'unité comptable de l'Arrondissement de Développement de la Voie d'Eau.

**-Mme FEY, Mme CHENET, MM. VUILLEMENOT, SINGER** et **DIDOT** pour l'unité comptable du parc de Strasbourg.

**- Mme Patricia FROGER** pour l'unité comptable du parc de Mulhouse.

**Article 5 :**

Les Chefs de subdivision auront la faculté d'autoriser certains de leurs collaborateurs, préalablement agréés par le Directeur interrégional, à tenir un carnet de bons de commande sous leur contrôle et leur responsabilité et dans la limite de 3000 euros.

**Article 6 :**

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Monique FISCHER**, Secrétaire Générale, Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim

à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;

**Article 7 :**

Dans le cadre de ses attributions et de ses compétences, délégation de signature est donnée à :

-- **Mlle Céline GINGLINGER**, responsable domaniale au sein de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, et dont le montant de la redevance d'occupation n'excède pas 1500 euros annuel.

**Article 8 :**

La décision du 2 septembre 2009 est abrogée.

**Article 9 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voles navigables de France.

**Le Directeur Interrégional**

**Jean-Louis JEROME**